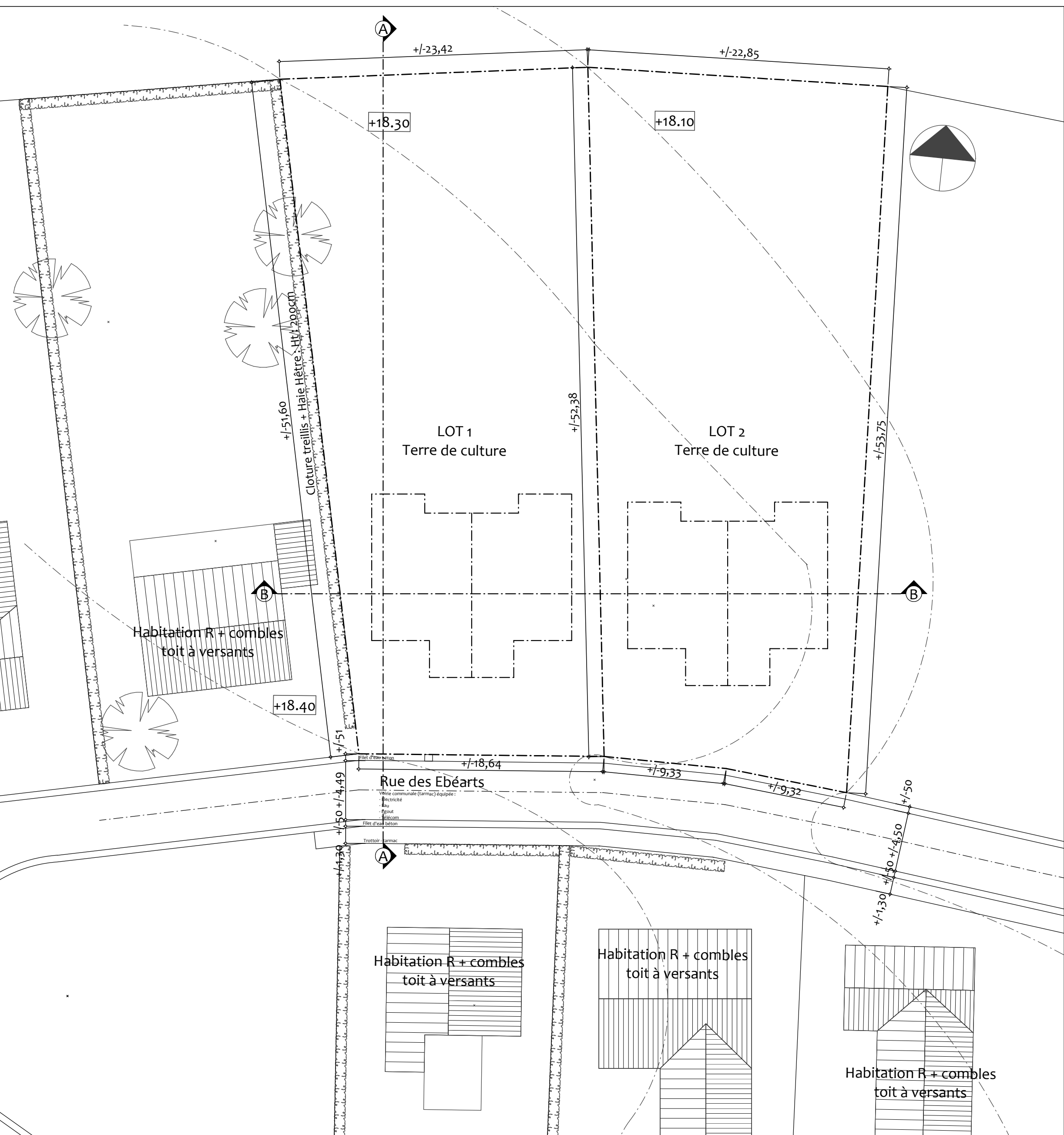
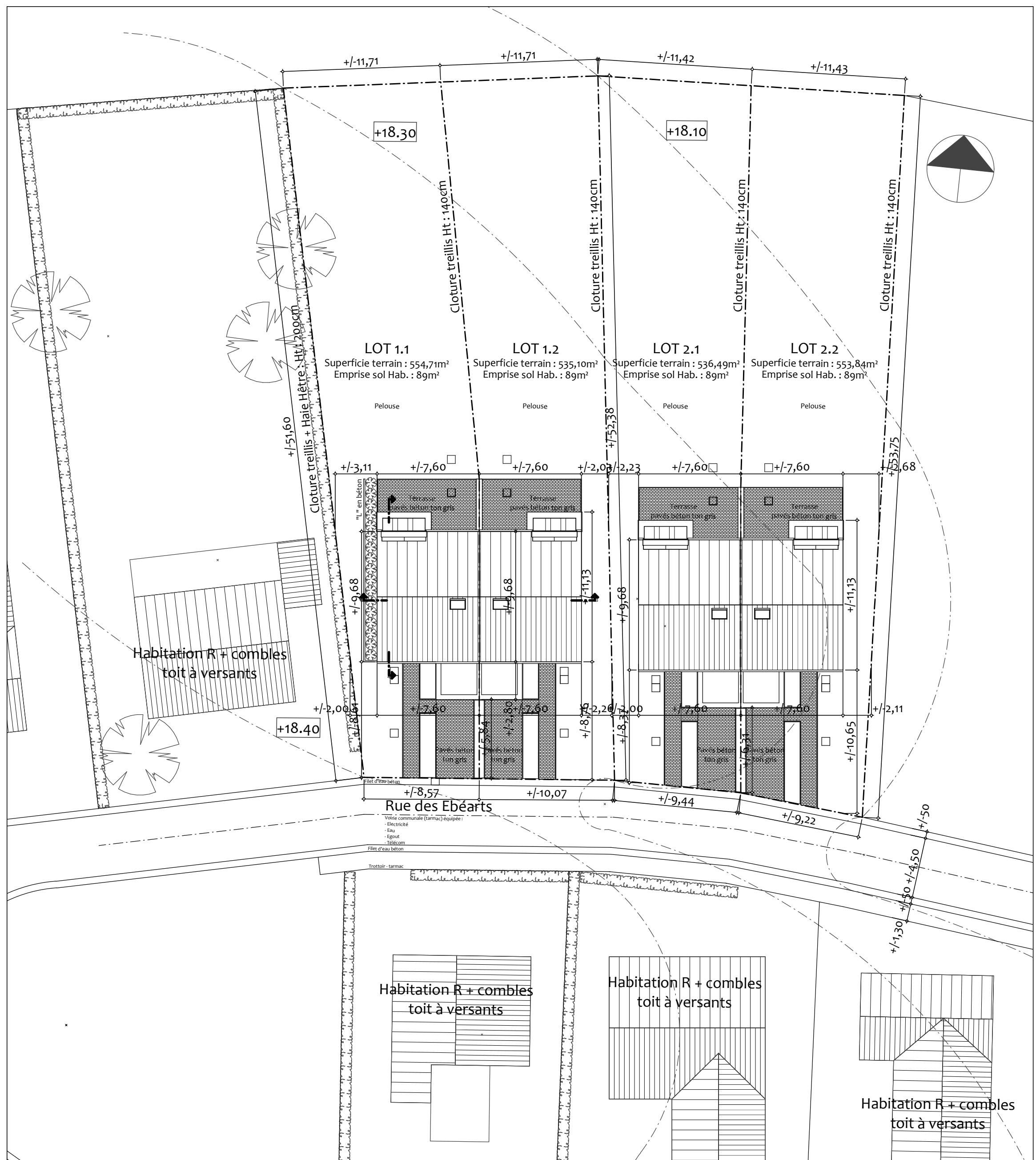
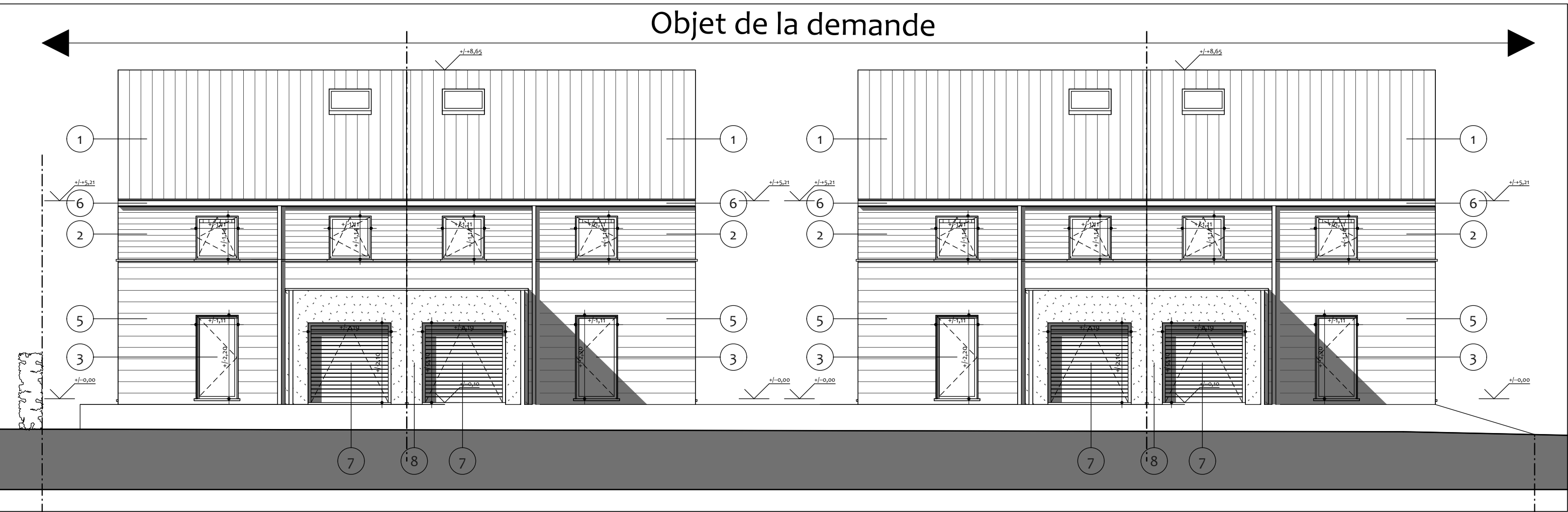




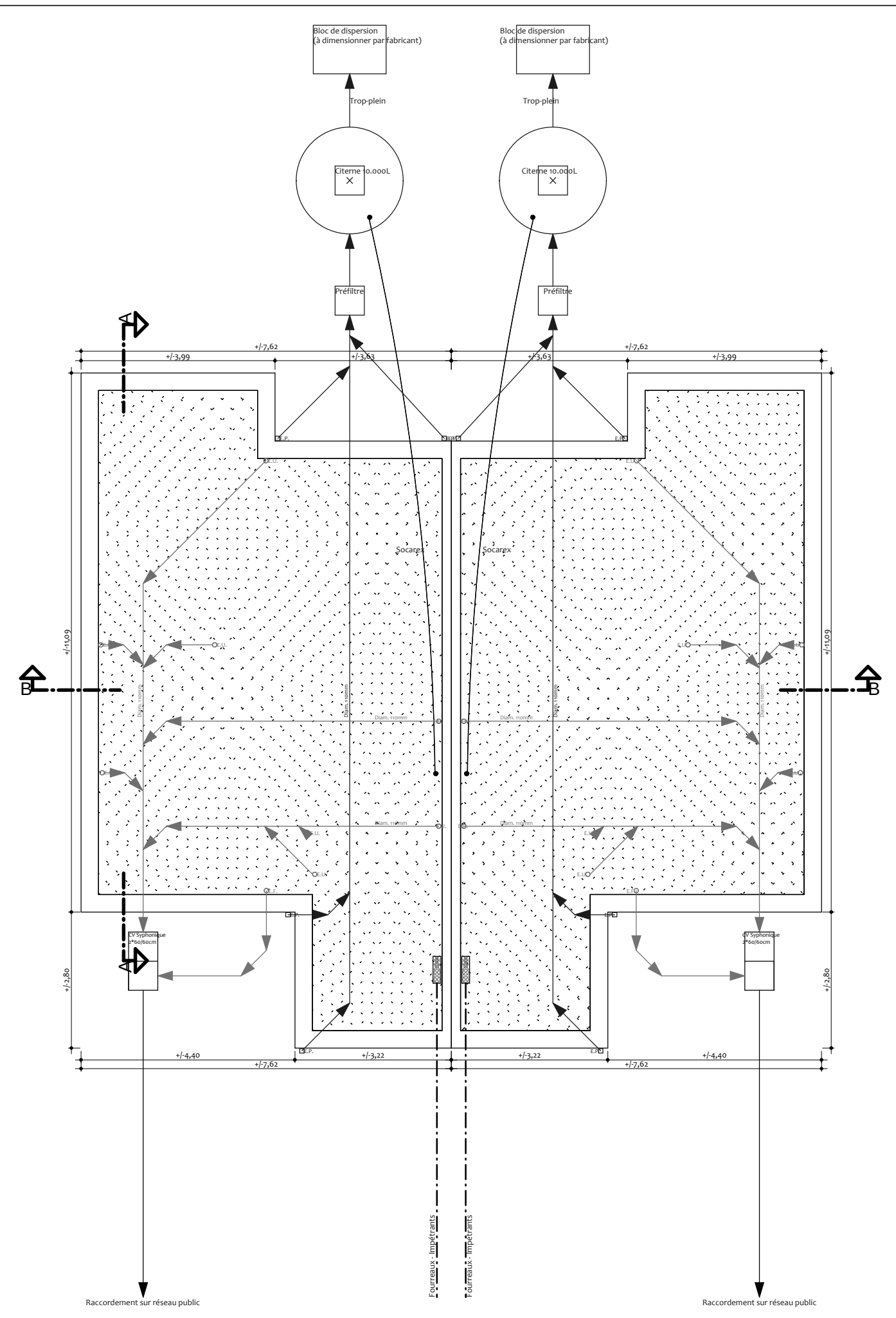
Implantation existante



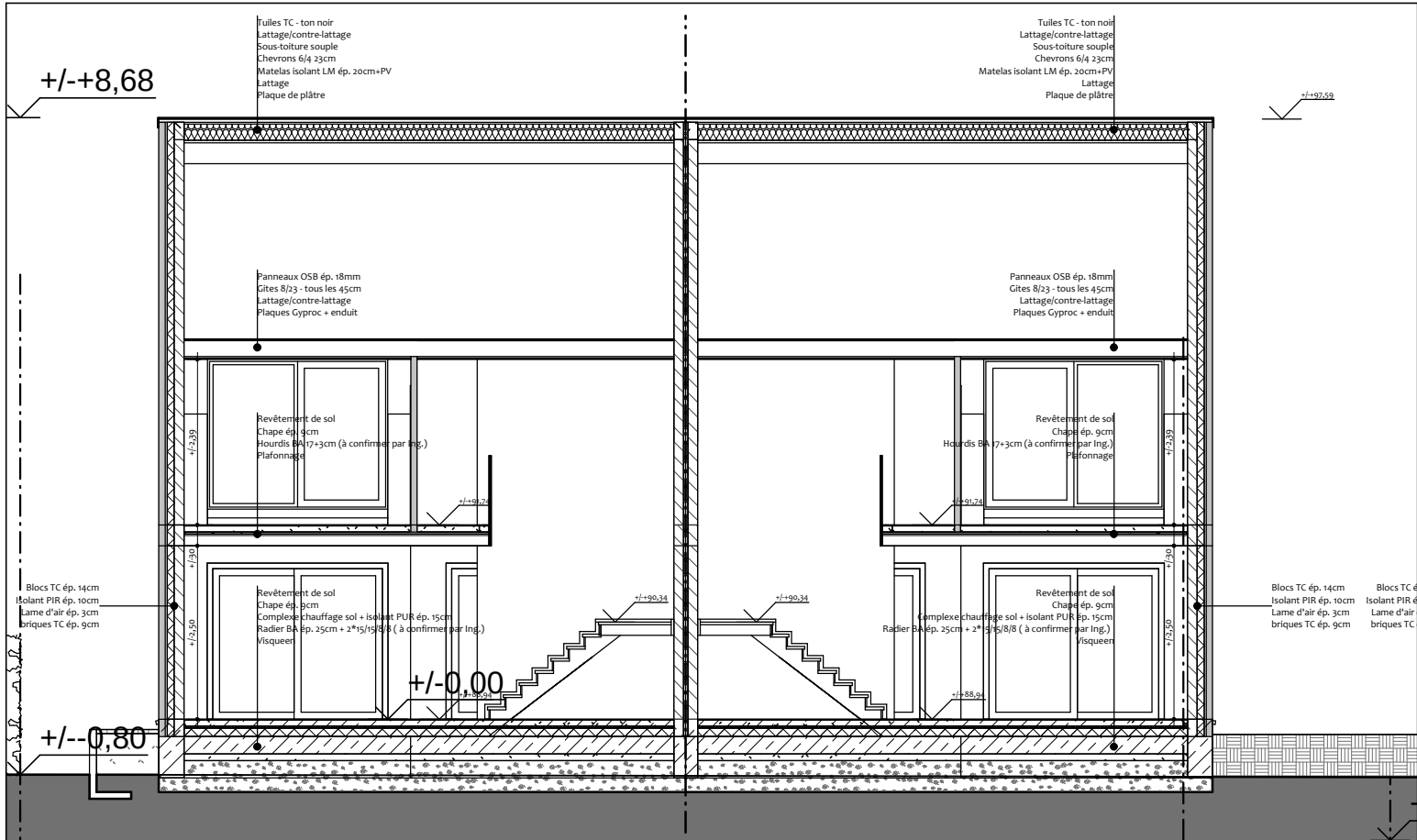
Implantation projetée



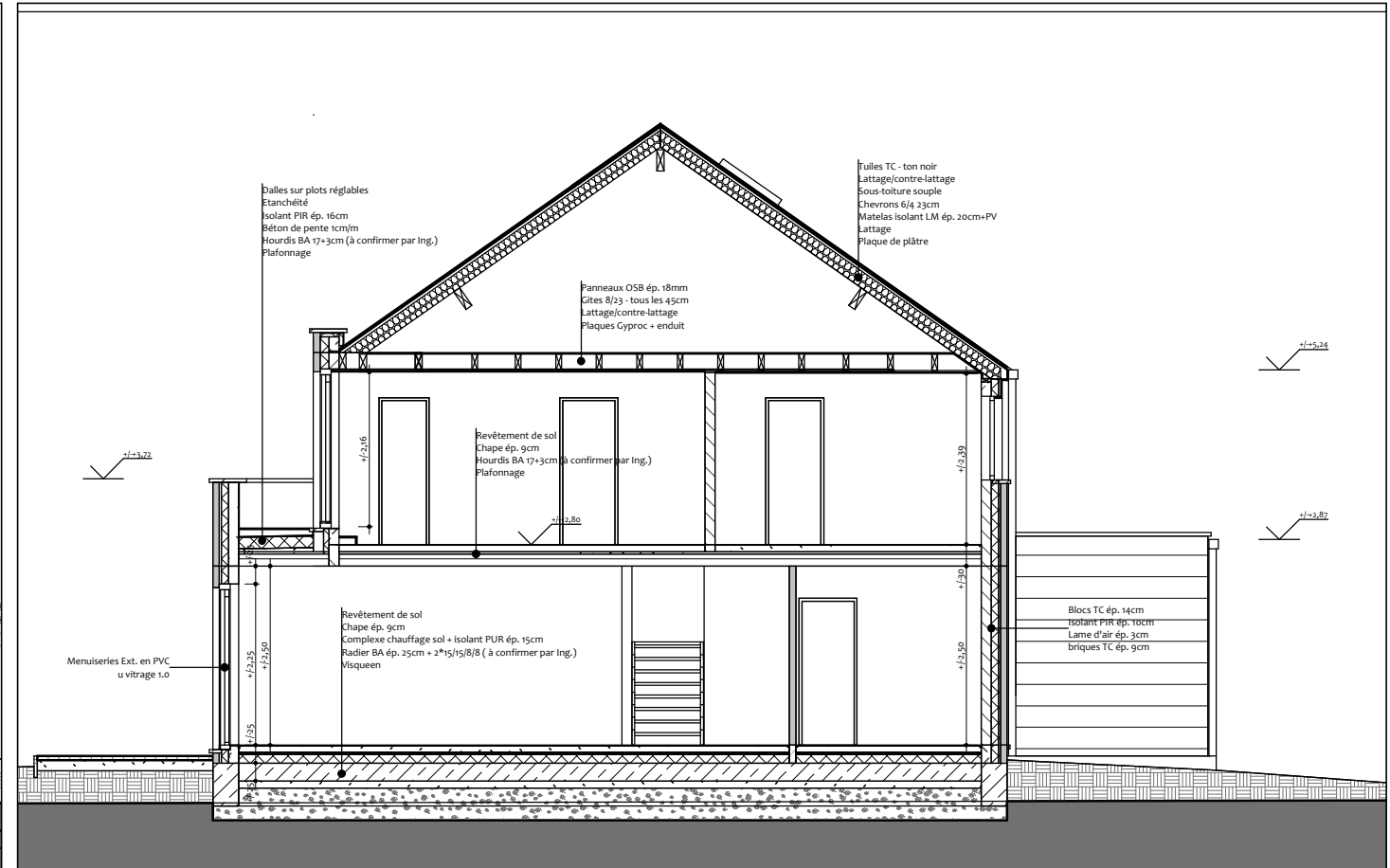
Elevation avant (à rue)



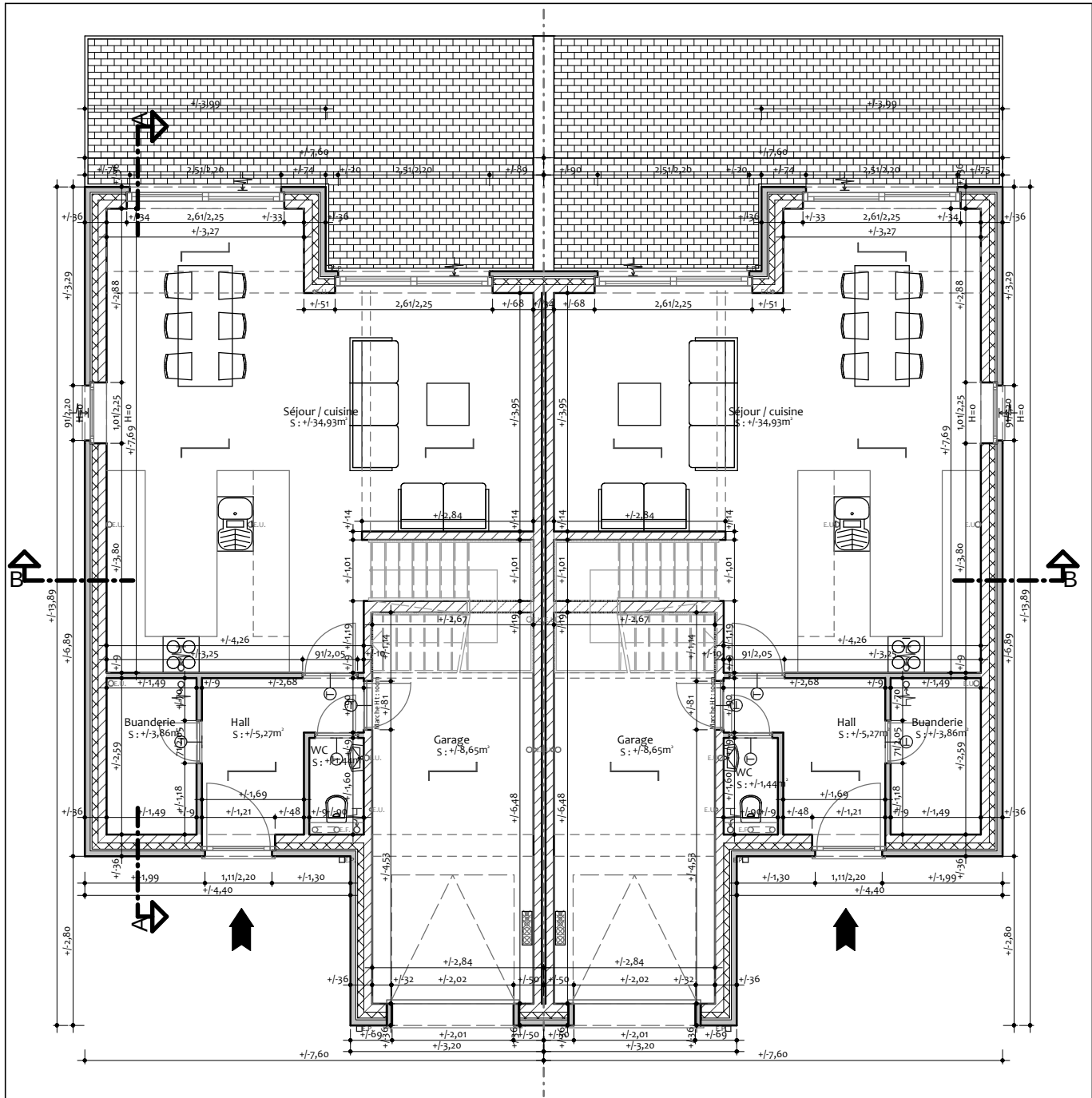
Fondations - Egouttage (1 bloc-type)



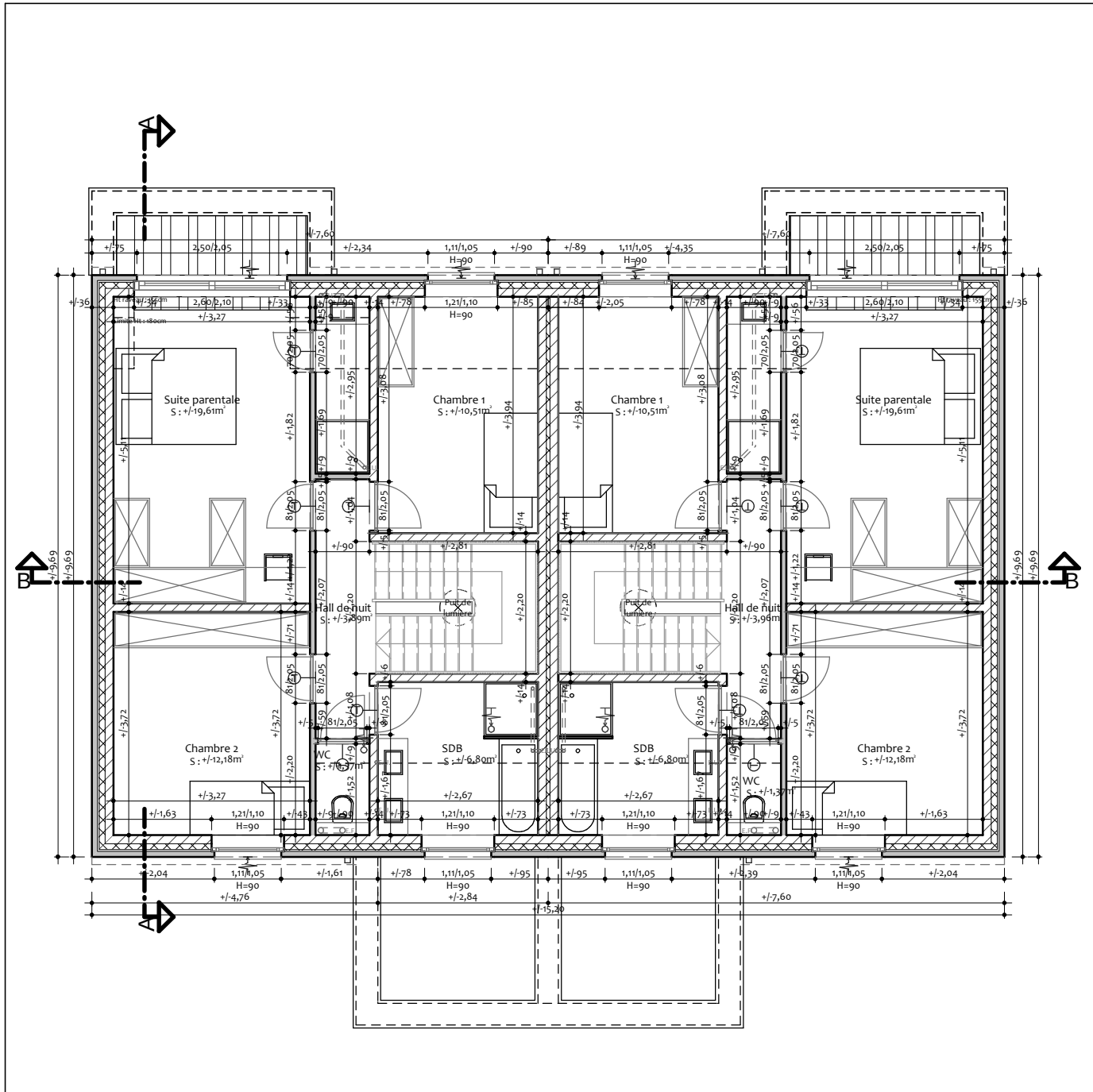
Coupe AA (1 bloc-type)



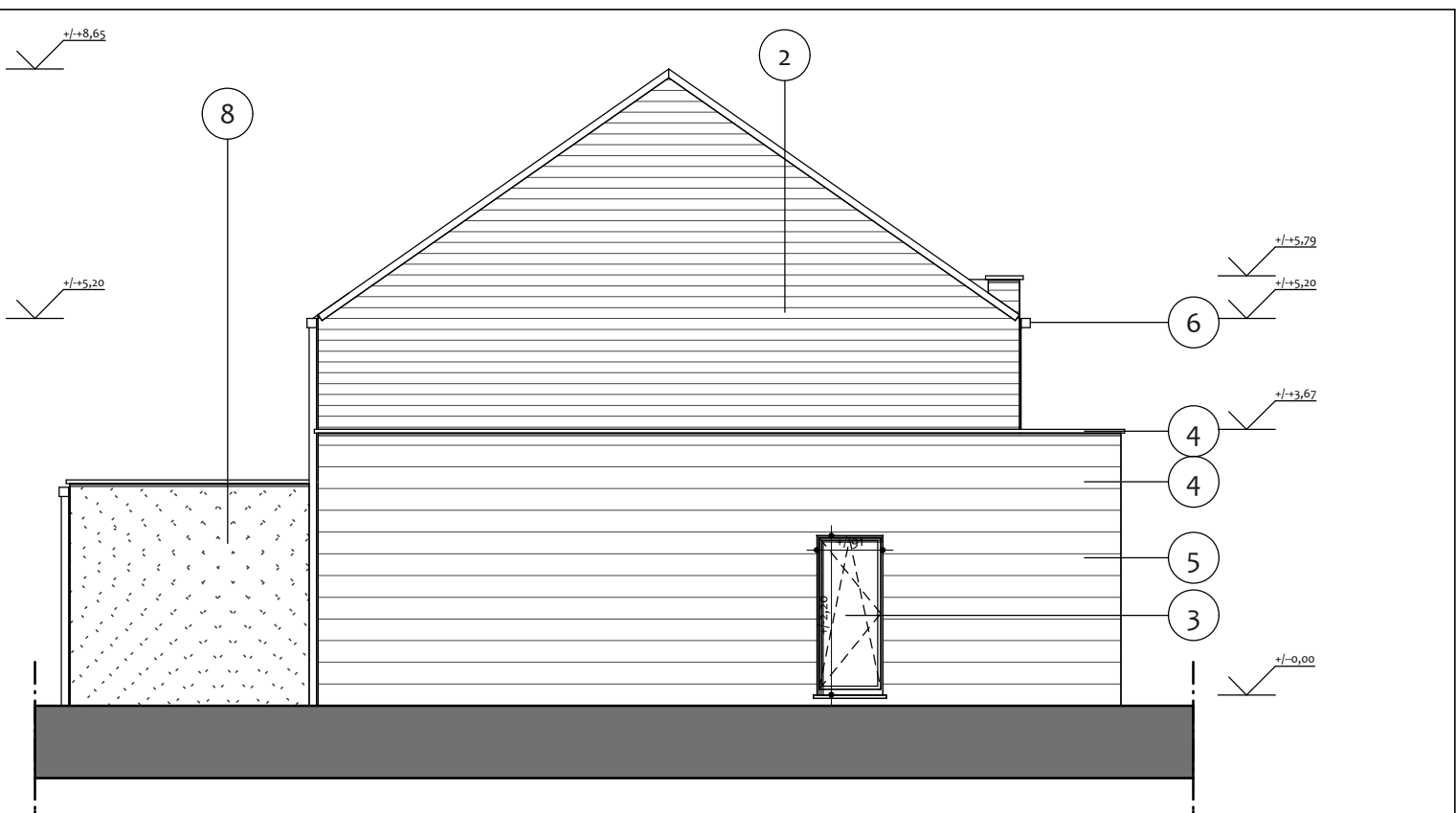
Coupe BB (1 bloc-type)



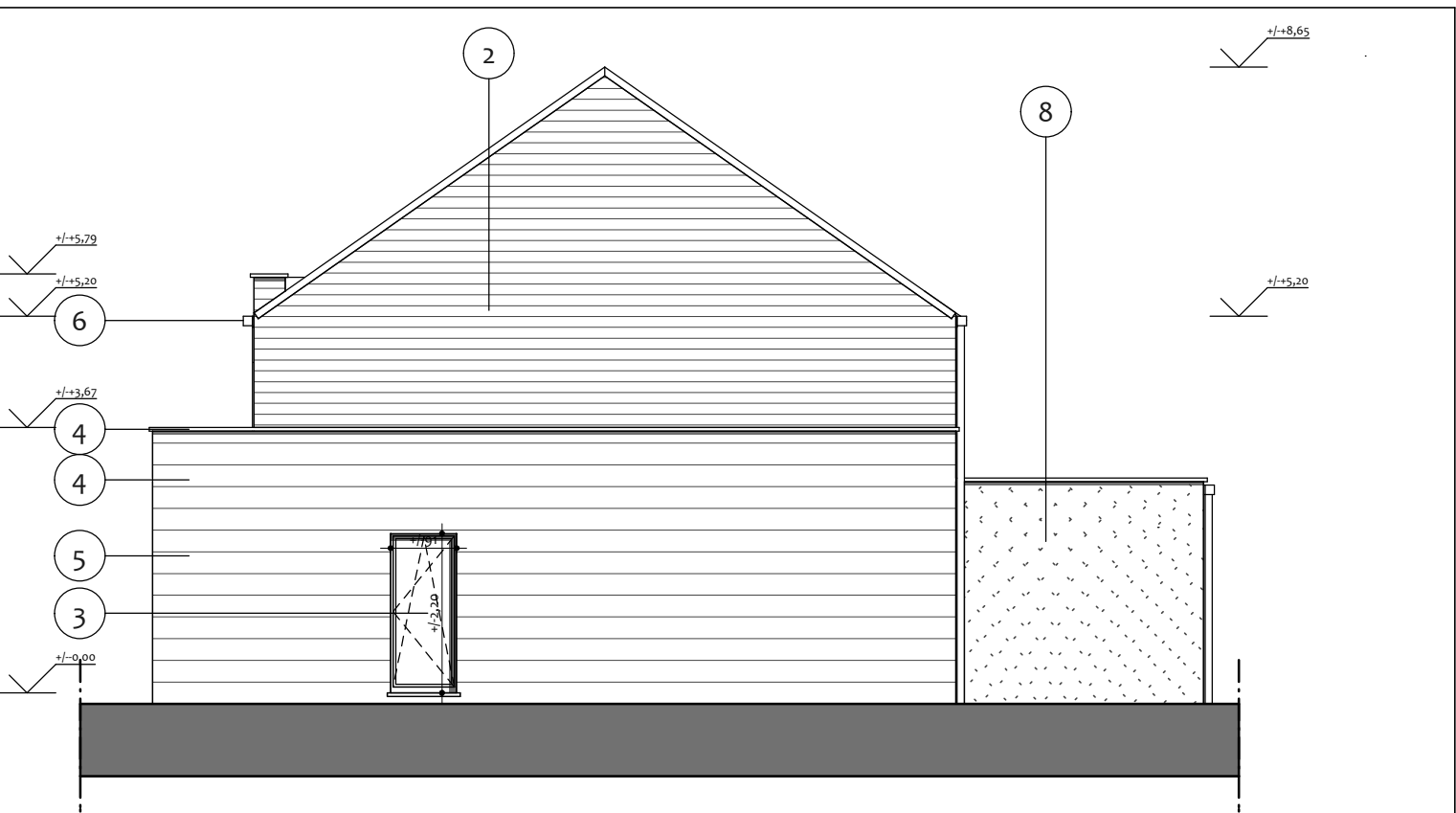
Rez-de-chaussée (1 bloc-type)



1er étage (1 bloc-type)



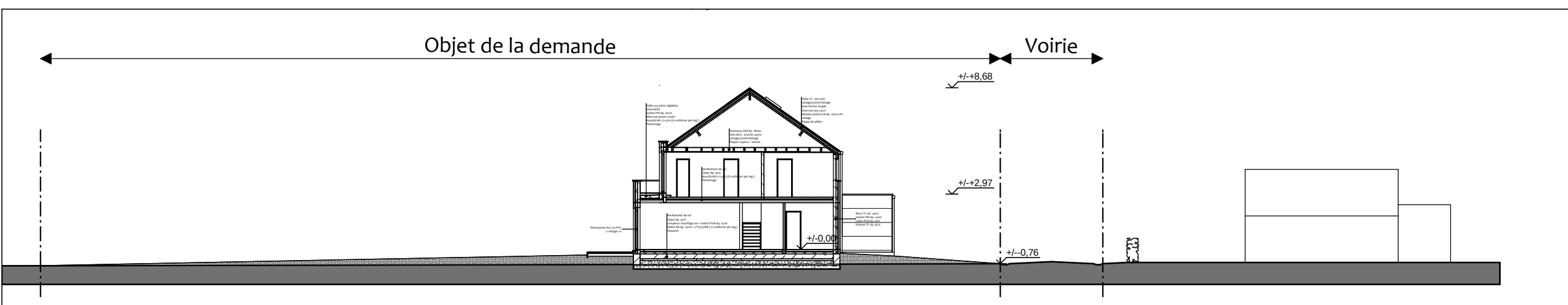
Elevation latérale droite (1 bloc-type)



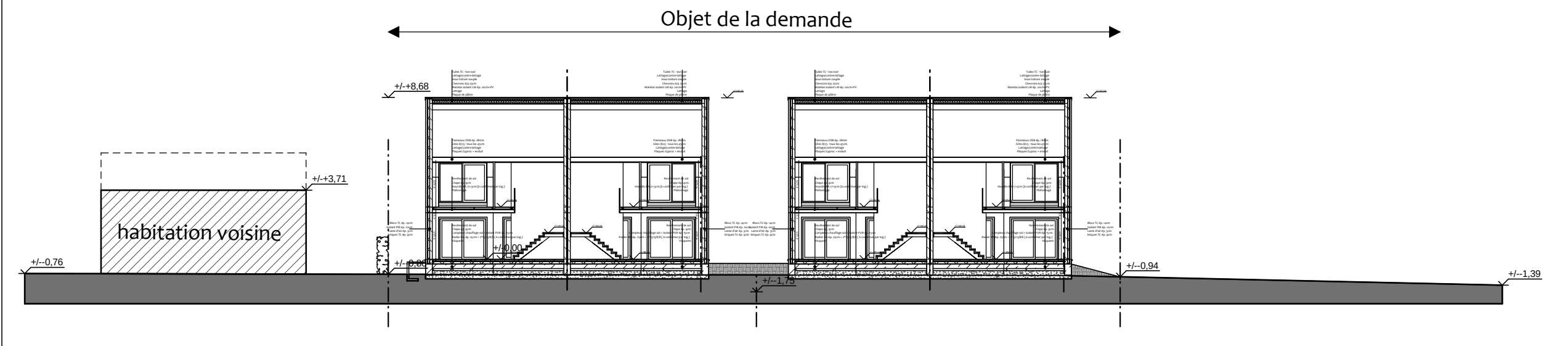
Elevation latérale gauche (1 bloc-type)



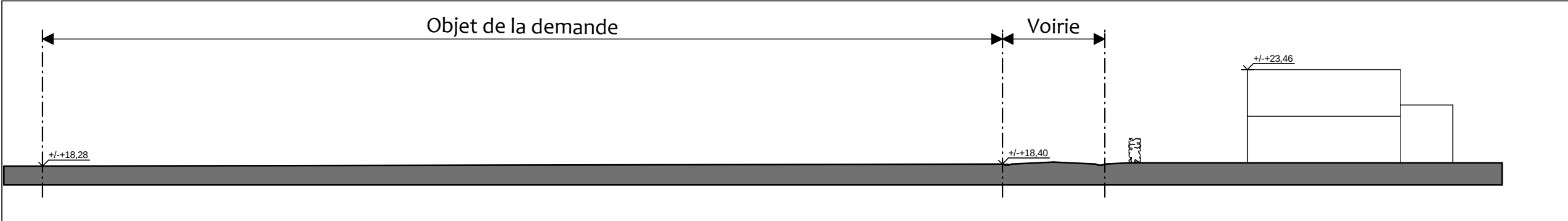
Elevation arrière - jardin (1 bloc-type)



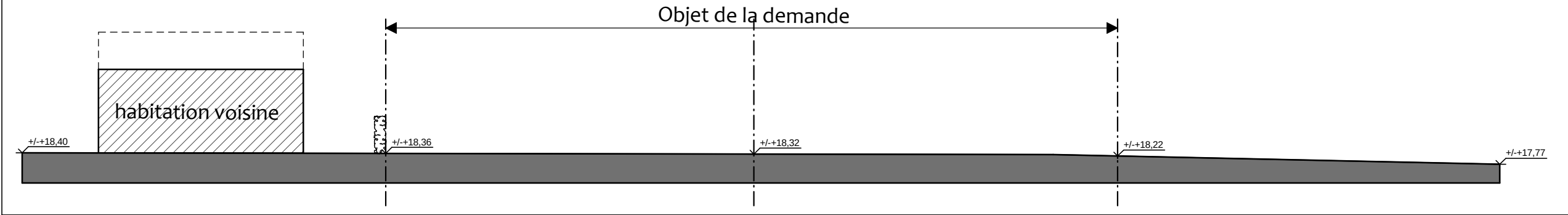
Coupe-profil suivant AA - Projeté



Coupe-profil suivant AA - Projeté



Coupe-profil suivant BB - Existant



Coupe-profil suivant AA - Existant

REMARQUES GENERALES

- Les plans ne sont pas des plans techniques. Des détails et données supplémentaires pourront être donnés à la première demande de l'entrepreneur et ou du maître de l'ouvrage.
- Les plans d'architecture seront complétés par les études de stabilité et des techniques spéciales, à savoir :
Etude de stabilité, des fondations, des ouvrages en béton armé, des charpentes, installation de chauffage et sanitaire, électricité, ...
Les fondations en particulier et la construction en général seront adaptées à l'étude de stabilité réalisée par un bureau d'études mandaté par le maître de l'ouvrage.
Les études seront établies par un bureau spécialisé (à charge du maître de l'ouvrage) qui assumera seul la responsabilité de ses éléments.
Ces plans seront soumis à l'avis de l'auteur de projet.
- Les fondations seront toujours établies sur bons sols. Le fond de fouille sera à au moins 80 cm de profondeur par rapport au niveau fini extérieur.
- Les niveaux extérieurs seront vérifiés. Le réseau d'égouttage est donné à titre indicatif et pourra être adapté à la situation après sondages. Les raccordements au réseau d'égouttage public dépendront des impositions communales.
- Le type, l'emplacement des gaines, la modification de l'implantation des compteurs seront dépendants des impositions des sociétés distributrices.
- Le maître de l'ouvrage désignera, après consultation préalable de l'architecte, un coordinateur en matière de sécurité et de santé. Une convention sera passée entre les trois parties avant le début des travaux et avant toute adjudication.
- Les travaux seront réalisés en conformité avec les règlements communaux en vigueur.
- Toute modification au plan devra faire l'objet d'une autorisation de l'auteur de projet et de l'administration communale.
- Les normes obligatoires en matière d'isolation, de ventilation devront être respectées suivant les documents, calculs et tableaux établis par le responsable PEB.
- Les travaux seront réalisés dans les règles de l'art et les notes d'information techniques éditées par le Centre Scientifique et Technique de la Construction.
- Les reprises de mitoyenneté éventuelles à charge du maître de l'ouvrage, les travaux en milieu, le ravalement des murs et protection des murs existants mis à nus se feront selon les règles en vigueur reprises au code civil.
- L'auteur de projet sera averti du début des travaux afin de vérifier le tracé des ouvrages. De même le maître de l'ouvrage préviendra l'administration communale du début de travaux afin que celle-ci puisse venir vérifier les niveaux et alignements.
- LES LIMITES EXACTES DU TERRAIN SERONT ETABLIES PAR LE GEOMETRE MANDATE PAR LE MAITRE DE L'OUVRAGE S'IL N'EXISTE PAS DE PLAN DE BORNAGE PREALABLE.
- LES FONDATIONS, POUTRE DE FONDATION, RADIER, SEMELLES, ... SERONT ETUDIEES PAR UN BUREAU D'ETUDES A CHARGE DU MAITRE DE L'OUVRAGE.
- LE PLAN SERA ADAPTE EN FONCTION DE CETTE ETUDE QUI SERA COMMUNIQUEE POUR AVIS A L'AUTEUR DE PROJET.
- Le sens d'ouverture des châssis est à vérifier et à soumettre avant fabrication à l'auteur de projet.

EMATONE

Bureau d'architectes sprl

ematone_sprl



www.ematone.be

Rue de la Grosse Pomme, 1 bo - 7000 Mons
E-mail : info@estievenart.be

MAITRE D'OUVRAGE	OBD IMMO srl Place des Martyrs, 33 - 7322 Pommeroeul	
DESIGNATION DE L'OUVRAGE	Construction de 4 habitations unifamiliales	
ADRESSE DU CHANTIER	Rue des Ebéarts 17350 Hensies	
SECTION CADASTRALE	HENSIES 1 DIV/Hensies section B 0938h & 0938k	

PLAN 1-1	Situation existante & projetée	
1 RELEVÉ	Vues en plans	1/100ème
2 ESQUISSE	Elevations - Coupes de principe	1/100ème
3 AVANT-PROJET		
4 PERMIS DE BATIR		
5 PLAN DE PRINCIPE	Implantation - coupes profil	1/250ème
6 PROJET D'EXECUTION		
7 DETAILS		
8 TECHNIQUES SPECIALES		

DOSSIER n° :
18-22

Gestionnaire du dossier,
ESTIEVENART Emmanuel
0471 742140 (0471)
emmanuel.estimateur@estievenart.be

DATE: le 18/09/2024
Dessiné par: EE

Pour la EMATONE sprl ESTIEVENART Emmanuel Architecte - Gérant	POUR APPROBATION Le Maître d'Ouvrage	Responsable PEB, Ingénieur Conseil, Accepté par l'Entrepreneur,
ESTIEVENART Toni Architecte - Gérant		

Inscrits à l'Ordre des Architectes de la Province de Hainaut